

Bruxelles, le 18 février 2020  
(OR. en)

5760/1/20  
REV 1 COR 1

FIN 58  
PE-L 4

#### NOTE

---

Origine:	Comité budgétaire
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Recommandation du Conseil concernant la décharge à donner à la Commission sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2018 – <i>Adoption</i>

---

1. À la page 2, le point 5 est à remplacer par:

"5. Le 6 février **2020**, le Comité budgétaire est parvenu à un accord sur un projet de recommandation du Conseil concernant la décharge à donner à la Commission sur l'exécution du budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2018, dont le texte figure à l'addendum 1 de la présente note."

2. À la page 4,

a) la première phrase de la déclaration est à remplacer par:

"déplorent que le niveau d'erreur estimatif relevé par la Cour demeure supérieur au seuil de signification, fixé à 2 %, et qu'il ait augmenté entre 2017 et 2018, passant de **2,4 %** à **2,6 %**";

b) la deuxième phrase de la déclaration est à remplacer par:

"regrettent que, pour la vingt-cinquième année consécutive, la Cour des comptes européenne n'ait pas pu donner une déclaration d'assurance **exempte** de réserves concernant l'ensemble du budget de l'UE et que le taux d'erreur pour les dépenses reste supérieur au seuil acceptable de 2 %".

---